

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2022

## FINANCES

### EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de la politique de sécurité, de prévention de la délinquance et d'amélioration de la tranquillité publique, la Commune poursuit le développement de ses installations de vidéoprotection en coopération avec les services chargés de la sécurité publique.

Pour rappel, les objectifs de ces dispositifs de vidéoprotection sont de :

- Dissuader le passage à l'acte délinquant,
- Améliorer le sentiment de sécurité des habitants,
- Servir le travail d'enquête,
- Permettre une intervention des forces de l'ordre adaptée à la situation,
- Faciliter l'administration de la preuve en justice par les services de police.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État souhaitent accompagner financièrement les communes qui investissent dans les équipements permettant de répondre au besoin de sécurité exprimé par les habitants.

Ainsi, ces institutions soutiennent le développement de la vidéoprotection permettant :

- La sécurisation des espaces publics,
- La sécurisation des abords des gares routières et ferroviaires,
- La sécurisation des abords des lycées.

L'aide concerne l'acquisition, l'installation et le raccordement de caméras jusqu'aux équipements de restitution et de traitement des images, mais aussi le remplacement de caméras devenues obsolètes (conditionnée, pour la Région, par une ancienneté des caméras remplacées supérieure à 10 ans).

Le programme correspondant, pour l'année 2022, comprend la mise en place de 8 caméras aux carrefours avenue du Champ Bochard / avenue de Saint Disdille, rue des Italiens / boulevard du Général Dessaix, rue du Lac et sur le giratoire « Hôtel Dieu ». Il comprend, par ailleurs, le remplacement de 6 caméras dômes installées en 2016-2017 (avenue Saint François de Sales, chemin de Morcy, carrefour de Crête, parking du théâtre Maurice Novarina, rue de la Paix, boulevard Carnot) ainsi que de 5 caméras de visionnage des plaques d'immatriculation installées en 2016 (2 au carrefour giratoire de « Létroz », 2 route d'Évian et 1 route de Morzine) pour un montant prévisionnel total de 117 015,80 € HT.

Sur proposition de Monsieur BASTIAN, le Conseil Municipal décide, par 32 voix pour et 4 abstentions (Monsieur J.B. BAUD, Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur GRANDO), :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Région, de l'État, ou de tout autre organisme, une demande de subventions pour financer le développement des installations de vidéoprotection.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

----- Fin du document -----